Impitoyables, les Américains licencient ceux qui se réjouissent de la mort de Charlie Kirk !

écrit par Christine Tasin | 17 septembre 2025

La mort de l'influenceur pro-Trump a fait largement réagir sur les réseaux sociaux. [© Adam Gray/REUTERS]

La mort de l'influenceur pro-Trump a fait largement réagir sur les réseaux sociaux. [© Adam Gray/REUTERS]

L'Amérique est toujours sous le choc de l'assassinat de Charlie Kirk et vit une ambiance de chasse aux sorcières. Des dizaines d'Américains ont été licenciés pour avoir critiqué sur les réseaux sociaux l'influenceur conservateur.

Ils s'étaient réjouis de l'assassinat de Charlie Kirk, ou avaient simplement refusé de s'en attrister. Pour un commentaire sur les réseaux sociaux, ils ont été licenciés du jour au lendemain. *« J'ai répondu à quelqu'un en disant que Kirk était en train de brûler en ce moment, car je pense que ce n'était pas une très bonne personne. **Le ministère du Travail m'a viré** pour ce commentaire sur Instagram, même si c'était un compte privé »*, raconte un internaute.

Une chasse à l'homme

Et il est loin d'être le seul. Depuis l'assassinat de l'activiste conservateur Charlie Kirk, ***une chasse à l'homme s'est organisée sur Internet, menée par des militants républicains***. Des dizaines de personnes ont ainsi été renvoyées : pompiers, employés de compagnies aériennes, enseignants. Un exemple a fait la une, celui d'un professeur. Elle avait simplement posté un message : *« La haine appelle la haine. Zéro compassion. »* Cela lui a valu une vague de harcèlement sur Internet, puis son licenciement pour atteinte à la réputation de l'université.

Et Donald Trump lui-même a encouragé cette chasse aux sorcières. *« On cherche des noms. On n'aime pas ça. Personne ne se réjouit de la mort des gens. Ce sont des gens malades, dérangés »*, déclare le Président des États-Unis. Cela va encore plus loin. Certains militants vont jusqu'à filmer des employés pour pouvoir les dénoncer. Bien qu'ils fassent polémique, ces licenciements sont a priori légaux, car aux États-Unis,

un employeur peut renvoyer un salarié à n’importe quel moment et pour à peu près n’importe quelle raison.

France Info

J’entends déjà nos bons Samaritains pleurer, hurler, crier au fascisme, à la dictature, à l’injustice, à la disparition de la liberté, se lamenter de l’élection de Trump… Sauf que ce sont sans doute les mêmes qui, lorsque des employés du slip français se déguisent en singe applaudissent à leur licenciement. Les mêmes aussi sans doute qui trouvent normal qu’un restaurateur soit traîné au tribunal et obligé de fermer son établissement pour avoir refusé une voilée.

Christine Tasin